



LE PARCOURS D'UN ENFANT

LES ÉTAPES DU PARCOURS

**CONSULTATION
DE L'ENFANT PAR
UN MÉDECIN**



Médecin traitant, scolaire, de crèche, pédiatre, PMI ...
Il remplit un formulaire.
Pour les enfants de 7 à 11 ans, une partie est réservée à l'enseignant.

**ÉTUDE DU
DOSSIER PAR
LA PCO**

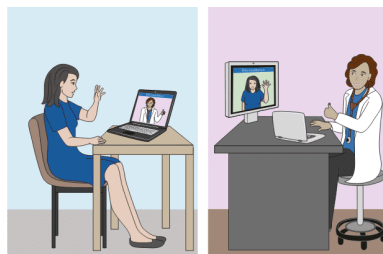


Contacts avec la famille et les professionnels qui connaissent l'enfant

Décision d'admission ou de réorientation de la PCO

Proposition de soins

DÉMARRAGE



RDV d'entrée avec la référente parcours

Explication des démarches à faire auprès des professionnels de santé

**6 MOIS
PLUS TARD**



Réunion entre professionnels de santé

Transmission des informations à la famille

**1 AN APRÈS,
FIN DE
PARCOURS**



Les démarches effectuées sont détaillées dans un document

Proposition d'orientation pour la poursuite du développement de l'enfant